

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session AUTOMNE 2023

POM 2002-050
Séminaire de synthèse en Relations Internationales
VENDREDI 9H30-12H30

Chargé de cours : Chalmers LaRose
Courriel : larose.chalmers@uqam.ca
Heures de disponibilité : sur rendez-vous

Descriptif du séminaire

Ce séminaire a pour but l'approfondissement des connaissances conceptuelles et l'apprentissage de la lecture des textes dans le domaine des relations internationales. Le programme de lectures comparatives vise à cerner un objet ou un problème des relations internationales susceptible de développer l'analyse critique et l'esprit de synthèse.

Objectifs du séminaire

Ce séminaire complète la formation acquise dans le domaine des relations internationales en général. Il vise en particulier l'approfondissement des connaissances acquises dans les cours POL 1400, POL 4422, POL 5410, POL 4425. Le cours explore de manière systématique les concepts fondamentaux de la discipline, questionne la nature de la politique internationale dans un monde en transformation constante et, en même temps, discute des grands enjeux de la politique internationale aujourd'hui.

Tout en contextualisant historiquement l'évolution des principales théories des RI, les étudiants découvriront également les principaux débats visant à décentrer et à pluraliser la base de connaissances des RI. Ce séminaire explore également, de manière critique, la vision eurocentrique des RI à travers des récits décoloniaux qui mettent en avant l'agentivité de l'expérience coloniale, la race et la culture qui non seulement s'identifient au Sud global mais sont également co-constitutifs de la modernité européenne, des sciences sociales et des fondations de la discipline des RI.

Tout en présentant aux étudiants les nouvelles orientations de la discipline, le séminaire se propose également de développer le sens critique et l'esprit de synthèse, clé de voute

pour une compréhension adéquate et articulée de la scène internationale dans ses multiples expressions.

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis :

- Une familiarisation avec les théories, concepts et débats clés des relations internationales
- Une compréhension des hypothèses et des concepts clés des RI tels que le pouvoir, la souveraineté, la puissance, l'empire et l'ordre global
- Une connaissance des principaux enjeux actuels et futurs qui façonnent les interactions entre les acteurs sur la scène internationale.

Forme du séminaire

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un séminaire et non d'un cours magistral. Cette activité du programme du baccalauréat en science politique fait appel essentiellement à la participation active des étudiants. Elle est axée sur la lecture / discussion de textes, couvrant des thèmes pertinents des relations internationales. Après répartition des textes entre les étudiants inscrits dans les premières rencontres du séminaire, chaque rencontre consistera en une discussion du (ou des) texte prévu pour le séminaire. La discussion sera animée par un étudiant (ou groupe d'étudiants) désigné à cet effet.

Modes d'évaluation et pondération des notes

La note finale découle des modes d'évaluation suivants :

1. Fiches de lecture (10 x 3 points = 30%). Au début de chaque séance, les étudiants-es (sauf celui ou celle qui est responsable de l'animation du séminaire en question) doivent présenter une fiche de lecture d'une page et demie à deux pages consacrées au texte du séminaire (20%). La fiche de lecture doit être écrite en forme continue, interligne 1.5, et déposée directement sur le site Moodle du cours avant chaque séance.

2. Animation de séminaire (20%). Chaque étudiant sera entièrement responsable de l'animation d'un séminaire. Il est recommandé que l'animateur ou l'animatrice fasse circuler à tous les membres du séminaire une copie du plan de son animation et des principales questions qui y seront débattues, avant le début de la séance. La semaine suivante, un texte de trois à cinq pages, contenant à la fois un résumé de l'essentiel de la discussion et une réflexion personnelle sur le déroulement du séminaire devra être remis au professeur. Cette animation sera notée globalement selon la qualité de l'animation, celle du plan et la qualité du texte mentionné ci-dessus.

3. Présence et participation aux discussions (15 %). Chaque participant.e sera noté.e selon la fréquence et la qualité de sa participation dans les débats des séminaires. La condition minimale de toute participation est la présence au séminaire. Pour souligner l'importance attachée à la présence, une seule absence sans justification et sans pénalité sera autorisée, ensuite une pénalité de 3% de la note finale sera appliquée à la note finale de l'étudiant.e pour chaque absence non justifiée (3%).

4. Travail de synthèse ou de session (35%). Enfin, chaque étudiant (e) doit rédiger un **travail de synthèse de 10 à 15 pages** fondé sur **tous** les textes qui font partie d'un thème particulier (35%).

Pondération et échéances

Pondération :

Animation de séminaire = 20 %

Fiches de séminaire= 3x10 fiches = 30%

Participation aux discussions = 15%

Travail de synthèse = 35%

Échéances :

Animation de séminaire = selon la répartition des textes.

Fiches de séminaire = **au début** de chaque séminaire, à partir de la deuxième semaine du séminaire

Participation : tout le long de la session

Travail de synthèse : **15 décembre 2023**

Plan du séminaire

A. Approfondissement des théories de base et Écoles de pensée en relations internationales

8 septembre – Séance inaugurale : Introduction et mode d'emploi

15 septembre

Séance 2 – À quoi servent les théories dominantes des relations internationales ?

a. Famille (néo) réaliste

Alex MacLeod, "Le néo-réalisme" in *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction de Alex MacLeod et Dan O'Meara, Athena, 2007, p. 61-88

Matthew Specter "Realism after Ukraine: A Critique of Geopolitical Reason from Monroe to Mearsheimer" *Analyse & Kritik* 2022; 44(2): 243–267

Poursuivre la discussion :

Michael Mastanduno, "A realist view: Three images of the coming international order" in T. V. Paul et John A. Hall (ed.) *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 19-40

Robert Jervis "Realism in the Study of World Politics" *International Organization* 52, 4, Automne 1998, pp. 971–991.

QUESTION : Le réalisme est-il une théorie pertinente et intemporelle pour comprendre la dynamique de la politique internationale ou est-elle en dégénérescence?

22 Septembre – séance 3 Famille libérale

Dario Battistella « La vision libérale » in *Théories des relations internationales*, Presses des sciences po, 2015, p. 171-206

Andrew Moravcsik Liberalism and International Relations, Andrew Moravcsik Center for European Studies, Harvard University, Paper 92-6.
Le néolibéralisme et la synthèse néo-néo.....

QUESTION. Le libéralisme n'est-il qu'une vulgaire utopie ou offre-t-il des réponses indispensables pour résoudre les problèmes mondiaux?

29 septembre

Séance 4 Les promesses des perspectives alternatives

a. Le marxisme

Dan O'Meara « La théorie marxiste et l'analyse des conflits et des relations de pouvoir mondiaux » in *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction de Alex MacLeod et Dan O'Meara, Athena, 2007, p. 133-158.

Dan O'Meara La théorie néogramscienne.....

QUESTION. Le marxisme peut-il être considéré comme une théorie explicative des relations internationales ?

b. Le constructivisme

Dario Battistella « Le projet constructiviste » in *Théories des Relations Internationales*, Paris, Presses des Sciences Po, 2006, p. 283-317.

QUESTION : Si le constructivisme s'affirme comme une perspective explicative des RI, celui-ci permet-il d'agir sur la scène internationale?

6 octobre

SÉANCE 5 – Pour une décolonisation des relations internationales

Maika Sondarjee & Nathan Andrews "Decolonizing International Relations and Development Studies: What's in a buzzword?" *International Journal* 2023, Vol. 0(0) 1–21

Zeynep Gulsah Capan (2017) "Decolonising International Relations?", *Third World Quarterly*, 38:1, 1-15, DOI: [10.1080/01436597.2016.1245100](https://doi.org/10.1080/01436597.2016.1245100)

Meera Sabaratnam “Is IR Theory White? Racialised Subject-Positioning in Three Canonical Texts” *Millennium: Journal of International Studies*, 2020, Vol. 49(1) 3–31

Poursuivre la discussion

Siphamandla Zondi (2018) “Decolonising International Relations and Its Theory: A Critical Conceptual Meditation”, *Politikon: South African Journal of Political Studies*, Vol 45 :1, p. 16-31, DOI: [10.1080/02589346.2018.1418202](https://doi.org/10.1080/02589346.2018.1418202)

Charlotte Epstein “The postcolonial perspective: an introduction,” *International Theory*, 6(2): 294-411, 2014

Karen Smith “Reshaping International Relations: Theoretical Innovations from Africa” *All Azimuth* V7, N2, 2018, 81-92.

B. Univers conceptuels et outils analytiques

13 octobre

Séance 6 – Puissance - Nature et dynamique de la puissance aujourd’hui

G. R. Berridge & John W. Young “What is ‘a Great Power’?”, *Political Studies*, Vol XXXVI, No 2, 1988, 224-234

Maurice Vaïse « La redistribution de la puissance (2008-2014) dans *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Collin, 2021, pages 273-281.

Jeffrey Robertson & Andrew Carr “Is anyone a middle power? The case for historicization”, *International Theory* (2023), p. 1-25

20 octobre

SÉANCE 7 – Hégémonie - Une guerre hégémonique est-elle probable ?

Ian Clark “Hegemony and IR Theory” in *Hegemony and International Society*, Oxford University Press, 2011, p. 15-33.

Robert Gilpin “The Theory of Hegemonic War” *Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 18, No. 4, (printemps, 1988), pp. 591-613.

SÉANCE 8 – Système international : l’analyse systémique est-elle pertinente et adéquate pour comprendre et expliquer les RI ?

Philippe Braillard et Mohamad-Reza Djalili, « Le système international » in *Les relations internationales*, Que sais-je, 2020. p. 74-101.

Bear F. Braumoeller "Systemic Politics and the Origins of Great Power Conflict" *American Political Science Review* Vol. 102, No. 1 February 2008, p. 77-93

27 octobre - Semaine de relâche

3 novembre

SÉANCE 9 – LEADERSHIP : Qui influence quoi et comment sur la scène internationale ?

Dirk Nabers Power, leadership, and hegemony in international politics: the case of East Asia *Review of International Studies* (2010), 36, 931–949

Hans Dietmar Schweisgut « L'Union européenne entre États-Unis et Chine » *Politique étrangère* 2021/3 Automne, p. 25-37

Małgorzata Zachara- Szymańska "Landscape of Political Leadership in the 21st Century" in *Global Political Leadership In Search of Synergy*, chapitre I, Routledge, 2023, p. 12-75

Poursuivre la discussion

Henry Kissinger *Leadership. Six études de stratégie mondiale*, Fayard, 2023

10 novembre

SÉANCE 10 – Ordre mondial ou nouveau désordre global : L'ordre international libéral en transition

Amitav Acharya "Before the "West": Recovering the Forgotten Foundations of Global Order" *Perspectives on Politics*, Volume 20, Issue 1, March 2022, pp. 265 - 270

Dario Battistella, « L'ordre international. Portée théorique et conséquences pratiques d'une notion réaliste », *Revue internationale et stratégique*, Vol 2, No 54, 2004, p. 89-98.

Manuel Lafont Rapnouil « La chute de l'ordre international libéral ? » *Esprit*, No. 435 (Juin 2017), pp. 98-112 (15 pages)

Poursuivre la discussion

Jeff D. Colgan "Three Visions of International Order" *The Washington Quarterly*, 42:2 pp. 85–98, été 2019.

Hans Kundnani “What is the Liberal International Order?” German Marshall Fund, *Liberal International Order Project* avril 2017 | No.17

Henry Kissinger, *L'ordre du monde*, Fayard, 2016, 400p

Brecher, M. (1984) « Système et crise en politique internationale » *Études internationales*, 15(4), 755-788.

17 novembre

Séance 10 – À quoi servent les institutions internationales ? : Idées, normes et valeurs en compétition

Thomas G. Weiss « Histoire globale et organisations internationales » *Revue d'histoire critique*, 121/2013, p. 1-17.

Amitav Acharya, « ‘Idea-shift’: how ideas from the rest are reshaping global Order », *Third World Quarterly*, 2016, Vol. 37, No. 7, 1156-1170

Andrew Moravcsik “The Origins of Human Rights Regimes: Democratic Delegation in Postwar Europe” in Beth A. Simmons & Richard H. Steinberg *International Law and International Relations*, Cambridge University Press, 2006, p. 622-652

C. ENJEUX ET DÉFIS ACTUELS

24 novembre

SÉANCE 11 – Sécurité internationale : Le monde est-il au bord de l’implosion ?

Jeremy Black “War and International Relations: A Military-Historical Perspective on Force and Legitimacy” *Review of International Studies* (2005), 31, 127-142

Lawrence Freedman « Les guerres de la prochaine décennie » *Politique étrangère* 2019, No 1 (Printemps) p. 37 – 56

1er décembre

SÉANCE 12 – Technologie : instruments de contrôle, facteur de rivalités ?

Ian Bremmer « The Technopolar Moment: How Digital Powers Will Reshape the Global Order” *Foreign Affairs*, novembre/décembre 2021

<https://www.foreignaffairs.com/articles/world/2021-10-19/ian-bremmer-big-tech-global-order>

Jared Cohen « Quand la technologie façonne le monde » *Politique étrangère*, 2019/1 Printemps, p. 121-131.

Mathilde Velliet, « Convaincre et contraindre : les interférences américaines dans les échanges technologiques entre leurs alliés et la Chine », *Étude de l'Ifri*, Ifri, février 2022.

The Next Global Superpower Isn't Who You Think | Ian Bremmer | TED

<https://www.youtube.com/watch?v=uiUPD-z9DTg>

7 décembre

SÉANCE 13 - Changement climatique : le choc des puissances

Carole Mathieu « Climat et commerce international : Le choc des puissances », *Politique étrangère*/3, 2021, p. 65-78

Pierre Blanc *Géopolitique et climat* Presses de Sciences Po, 2023

14 décembre

Remise du travail de session

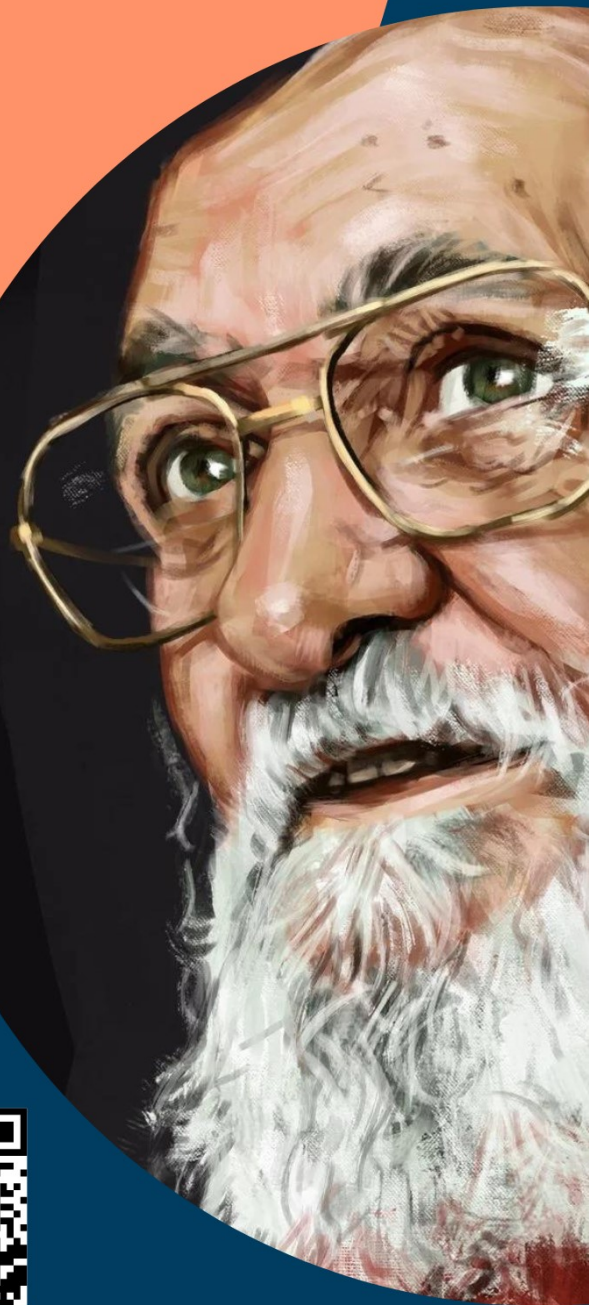
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*